

Invitation à une activité de formation continue



Titre : Maladie veineuse chronique superficielle (MVCs) et varices. Un lourd problème, encore sous-estimé.

No d'activité : 69409

Date : jeudi le 28 mars 2019

Lieu : Restaurant Olivier

Coordonnées : 679, rue Adoncour, Longueuil

Objectifs

À la fin de ce programme, les participants pourront :

1. DÉCRIRE la physiopathologie de la maladie veineuse chronique superficielle (MVCs);
2. PASSER en revue le système de classification CEAP (clinique, étiologique, anatomique et physiopathologique) de la MVCs;
3. ANALYSER l'évaluation diagnostique de la MVCs;
4. DISCUTER des options thérapeutiques de la MVCs.

Président de séance : Dre Lise Chalut

Horaire

2019-03-28	18:00	18:30	Autre	Arrivée et inscriptions	
2019-03-28	18:30	20:00	Conférence	Maladie veineuse chronique superficielle (MVCs) et varices	Dr Michel Zummo, phlébologue
2019-03-28	20:00	20:10	Autre	Remerciements et évaluations	
2019-03-28	20:10	21:10	Pause/Repas	Repas et développement de compétences latérales	

Veuillez confirmer votre présence auprès de Mme Aurore Nzaramba au 514-229-7108 ou à aurore.nzaramba@servier.com

Nombre de places limité

L'Association des médecins omnipraticiens de Richelieu St-Laurent, sous l'agrément parapluie de la FMOQ, reconnaît 1.50 heure(s) de crédits de catégorie 1 aux participants à cette activité. Le code d'éthique du Conseil québécois de développement professionnel continu des médecins (CQDPCM) doit être respecté (www.cqdpcm.ca).

Cette activité bénéficie d'une subvention à visée éducative de SERVIER CANADA

Tous les participants sont invités à se créer un compte au www.fmoq.org en cliquant sur « se connecter ». Ce compte vous permettra de remplir l'évaluation de l'activité au <https://evaluation.fmoq.org> ainsi que de télécharger votre attestation de participation (des frais pourraient être exigés pour les professionnels de la santé autres que médecins et résidents).

Une procédure détaillée est mise à la disposition du participant en allant sur le portail: <https://www.fmoq.org/formation/politiques/procedure-de-telechargement-des-attestations-ominipraticiens/>.